



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le **mercredi 18 janvier 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Racine, conseiller de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en remplacement de la mairesse Sonia Paulus

Formant le quorum requis par la Loi.

Est également présent :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Est absent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier (voir point 4).

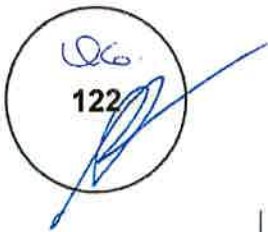
En l'absence de la présidente, Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie (voir point 1).

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 18 janvier 2017
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2016
4. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
5. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 5.1 Autorisation des comptes à payer au 18 janvier 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
6. **RÉSOLUTIONS**
 - 6.1 Signature de l'entente relative à l'intervention policière de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles – Autorisation de signature
 - 6.2 Approbation de l'annexe 6 du plan d'organisation policière « Activités policières de niveau II » et autorisation de dépôt
 - 6.3 Approbation du rapport complémentaire du plan d'organisation policière et autorisation de dépôt
7. **AVIS DE MOTION**
n/a
8. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
 - 8.1 Dépôt du bilan Q4 2016 Plaintes cibles / Circulation et Application de règlements municipaux
9. **RÈGLEMENTS**
n/a
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 11.1 Levée de la séance du 18 janvier 2017



- 2017-01-001
1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
- CONSIDÉRANT** l'absence de la présidente du conseil d'administration, madame Sonia Paulus, pour cause de vacances;
- CONSIDÉRANT** le besoin immédiat d'avoir un président d'assemblée;
- Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Martin
- DE** nommer monsieur Denis Gravel à titre de président d'assemblée de la présente séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2017-01-002
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx
- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2017-01-003
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.
- Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Martin
- D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2016, tel que déposé.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2017-01-004
4. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
- CONSIDÉRANT** l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin pour cause de maladie;
- CONSIDÉRANT** le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx
- D'AUTORISER** la nomination de monsieur Alain Simoneau à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 18 janvier 2017.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2017-01-005

5. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 janvier 2017 totalisent un montant de 179 132,75 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 261 168,92 \$ pour la période du 22 décembre 2016 au 18 janvier 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 janvier 2017 au montant de 179 132,75 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 décembre 2016 au 18 janvier 2017 au montant de 261 168,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

6. **RÉSOLUTIONS**

6.1 **SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'INTERVENTION POLICIÈRE DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE l'article 214.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire ainsi que l'autorité de qui relève chacun des corps de police desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'interventions des membres du corps de police en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquête;

ATTENDU la volonté de la CSSMI et de la Régie de confirmer leur engagement et leur collaboration au sein du Cadre de référence de la Présence policière dans les établissements d'enseignement en établissant une entente-cadre;



2017-01-006

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec la CSSMI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 APPROBATION DE L'ANNEXE 6 DU PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE « ACTIVITÉS POLICIÈRES DE NIVEAU II » ET AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a approuvé le 25 mai 2015 l'Entente intermunicipale concernant la création de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'article 81.1 de la Loi sur la police qui prévoit la mise à jour du plan d'organisation policière établissant, entre autres, que le corps de police municipal fournit les services de niveau requis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'organisation policière a été déposé en avril 2016 au ministère de la Sécurité publique du Québec, Direction générale des affaires policières;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de fournir l'annexe 6 « Activités policières de niveau II » à titre d'informations supplémentaires pour compléter le plan d'organisation policière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER l'annexe 6 « Activités policières de niveau II » à titre d'informations supplémentaires au plan d'organisation policière, le tout tel que déposé.

D'APPROUVER le dépôt de l'annexe 6 au ministère de la Sécurité publique du Québec, ledit dépôt ayant été fait en date du 11 avril 2016 par le directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, monsieur Alain Simoneau.

2017-01-007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 APPROBATION DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE ET AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a approuvé le 25 mai 2015 l'Entente intermunicipale concernant la création de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'article 81.1 de la Loi sur la police qui prévoit la mise à jour du plan d'organisation policière établissant, entre autres, que le corps de police municipal fournit les services de niveau requis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'organisation policière a été déposé en avril 2016 au ministère de la Sécurité publique du Québec, Direction générale des affaires policières;



2017-01-008

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de fournir un rapport complémentaire à titre d'informations supplémentaires pour compléter le plan d'organisation policière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'**APPROUVER** le rapport complémentaire à titre d'informations supplémentaires au plan d'organisation policière, le tout tel que déposé.

D'**APPROUVER** le dépôt du rapport complémentaire au ministère de la Sécurité publique du Québec, ledit dépôt ayant été fait en date du 19 décembre 2016 par le directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, monsieur Alain Simoneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **AVIS DE MOTION**

n/a

8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Dépôt par monsieur Alain Simoneau, directeur, du bilan Q4 2016
Plaintes cibles / Circulation et Application de règlements municipaux

9. **RÈGLEMENTS**

n/a

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11.1

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx


et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 19h43, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-009


Monsieur Denis Gravel
Président d'assemblée


Monsieur Alain Simoneau
Secrétaire d'assemblée